



**DECISION N°2025-08**  
**PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION**  
**POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE LA FREQUENTATION DU TOULOURENC ET SES IMPACTS**  
**SUR LA BIODIVERSITE**

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL CS DEL 2024-09-25-13 du Comité Syndical en date 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

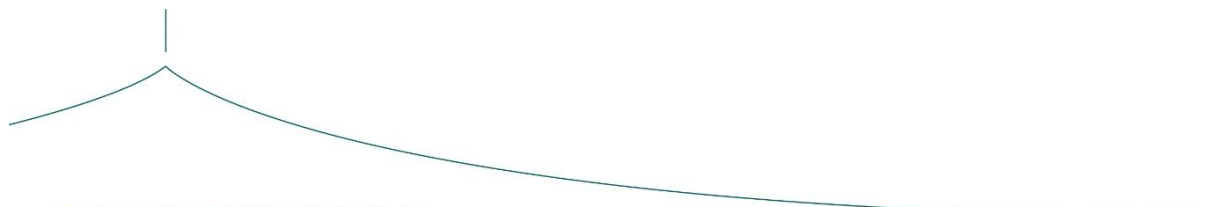
Considérant l'orientation 5 « Se réconcilier avec le sites de nature » de la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux qui propose de préserver les Gorges du Toulourenc en maitrisant les impacts sur les écosystèmes aquatiques et terrestres et poursuivre le dialogue concernant la gestion de la fréquentation touristique.

Intégrée au réseau Natura 2000, la rivière du Toulourenc est un site naturel d'exception fortement attractif, notamment en raison de ses gorges propices à la randonnée aquatique estivale. Cette affluence entraine une forte perturbation des écosystèmes aquatiques, avec également des risques aux personnes importants. Depuis 2015, des actions sont mises en place en concertation avec « le comité de suivi de gestion de la fréquentation des Gorges du Toulourenc », rassemblant une trentaine d'acteurs de la vallée. L'ensemble des actions mises en place ont commencé à porter leurs fruits, avec une diminution de la fréquentation constatée depuis 2020 (753 personnes/jour à l'été 2023). Cependant, bien que ces chiffres diminuent lentement, ils demeurent élevés. En 2024, une tendance à la hausse assez conséquente de la fréquentation a été observée.

Dans ce contexte, il convient de mener une étude approfondie visant à :

- Analyser les impacts environnementaux afin d'évaluer les effets de la fréquentation sur la « vie » du cours d'eau.
- Formuler des recommandations, en tenant compte des conséquences du changement climatique, pour réduire ces impacts et concilier les usages avec la préservation du milieu.

L'objectif est de faire le point sur les effets de la fréquentation de la rivière depuis la mise en place d'actions visant à limiter le nombre de visiteurs. Cela permettra d'évaluer la nécessité de mettre en place de nouvelles actions et de fournir aux acteurs du comité de suivi des données chiffrées et concrètes pour soutenir la prise de décision.



Afin de réaliser cette étude à partir de l'été 2025, dont le coût prévisionnel est de 75 000 € TTC, il convient de lancer une procédure de recherche de financements.

Le plan de financement prévisionnel 2025-2026 de la présente étude est la suivant :

- Agence de l'Eau RMC	40 %	30 000 € TTC
- Région SUD	40 %	30 000 € TTC
- Autofinancement PNRMV	20 %	15 000 € TTC
<b>TOTAL (€ TTC)</b>	<b>100%</b>	<b>75 000 € TTC</b>

## DECIDE,

De solliciter pour 2025, un financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 30 000 € TTC,

De solliciter pour 2025, un financement auprès de la Région Sud pour une subvention à hauteur de 30 000 € TTC,

De mettre en place administrativement et financièrement l'opération,

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement le délégataire de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes,

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse,

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

A Carpentras, le 24/03/2025

**La Présidente du  
Parc naturel régional du Mont-Ventoux  
Vice-Présidente de la région Sud**

**Jacqueline BOUYAC**